

subventions postales et aux paquebots, \$12,410.42; service maritime et fluvial, \$1,335.00; phares et service côtier, \$532.90; institutions scientifiques, \$120.00; pêcheries, \$11,112.97; Sauvages, \$7,747.45; commission géologique, \$17,000; police à cheval du Nord-Ouest, \$15,000; divers, \$64,101.82; perception du revenu: douanes, \$1,743.79; poids et mesures, \$63.19; inspection de la lumière électrique, \$1,359.46; chemins de fer et canaux, \$4,161.20; bureau de poste, \$61,318.86; compte ouvert, achat de grains de semence, \$55,000; dépenses, *item* auxquels il n'a pas été pourvu, \$70,201.67.

### 393. ACTE DES SUBSIDES (n° 2), 1895.

#### *Chapitre 2, juillet 1895.*

Il est statué (Art. 2) que sur le fonds consolidé du Canada il sera et pourra être payé pour subvenir aux dépenses du service public, pour 1895-96, une somme de \$20,605,459.80. (Art. 3.) Que les montants octroyés pour les Territoires du Nord-Ouest ne seront pas censés être périmés, s'ils ne sont point dépensés dans le cours de l'année. (Art. 4.) Vu que le montant de \$14,762,652.20, emprunts autorisés par le parlement, restaient négociables, ce montant, ou tout autre somme pourra être prélevée par le gouverneur en Conseil.

L'annexe de cet acte pourvoit aux services suivants et donne la répartition des \$20,605,459.80 comme suit: frais de gestion, \$164,150; gouvernement civil, \$992,280; gouvernement civil, dépenses éventuelles, \$210,950; administration de la justice, \$581,532.80; législation, \$370,481.69; arts, agriculture et statistique, \$207,250; quarantaine, \$70,000; immigration, \$130,000; pensions, \$31,669.90; fonds de retraite, \$240; milice, \$1,099,284; chemins de fer et canaux (imputable sur le capital), \$2,527,420 (imputable sur le revenu), \$103,157.33; travaux publics (imputable sur le capital), ports et rivières, \$85,000; travaux publics (imputable sur le revenu) et édifices publics, \$685,580; havres et rivières, \$299,850; dragage, \$163,000; glissoirs et estacades, \$8,500; ponts et chaussées, \$38,800; lignes télégraphiques, \$4,500; divers, \$118,500; subventions postales et aux paquebots, \$310,733.33; service maritime et fluvial, \$166,400; phares et service côtier, \$457,800; institutions scientifiques et levées hydrographiques, \$85,150; hôpitaux de la marine, \$39,000; inspection des bateaux à vapeur, \$26,000; pêcheries, \$257,900; contrôle des compagnies d'assurances, \$8,000; commission géologique, \$45,000; département des affaires des Sauvages, \$894,588; police à cheval du Nord-Ouest, \$500,000; gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, \$313,009; divers, \$141,600; perception du revenu: douanes, \$874,285; accise, \$472,953.75; inspection et mesurage du bois, \$17,700; inspection des poids, mesures, gaz et de la lumière électrique, \$99,800; inspection des denrées, \$3,000; inspection des substances alimentaires et falsifications frauduleuses, \$25,000; menus revenus, \$2,506; chemins de fer et canaux: chemins de fer, \$3,470,000; canaux, \$591,413; travaux publics, \$174,650; bureau de poste, \$3,525,635; département du commerce et des douanes, \$19,100; terres fédérales (imputable sur le revenu), \$117,022, (imputable au capital), \$75,000.